



RAPPELS RÈGLEMENTAIRES UTILES

(Règlement WA 2025-2026 – Version FFN Septembre 2025)



SITUATION RENCONTRÉE		SANCTION	RÉF (VI.)
Pénalty			
Mauvaise rentrée d'un joueur exclu ou de son remplaçant (peu importe que son équipe soit en possession du ballon ou non).	→	RAPPEL : Un remplaçant n'est pas autorisé à entrer à la place d'un joueur exclu tant que le joueur n'a pas atteint la zone de rentrée la plus proche de sa propre ligne de but, sauf entre les périodes, après un but ou pendant un temps mort.	10.12
Demande d'un temps mort sans être en possession du ballon	→	Pénalty	5.4 et 10.9
Joueur non-autorisé à participer au jeu qui entre en jeu , dit « joueur illégal » (joueur avec 3 fautes personnelles, 8ème joueur ou 7ème joueur entrant alors que son équipe doit jouer à 6 suite à une EDA4P)	→	Pénalty	10.8
Joueur exclu interférant intentionnellement avec le jeu	→	Pénalty	10.3
Pour un gardien de but ou un joueur défensif, commettre toute faute dans la zone des 6M, sans laquelle un but aurait probablement été marqué	→	Pénalty	10.2
EDA*			
Inconduite, langage inacceptable, jeu déloyal répété, agressivité, refus d'obéissance, manque de respect à un officiel	→	RAPPEL: Si un joueur commet une faute mentionnée dans cet article pendant l'intervalle entre les périodes, pendant un temps mort ou après un but, le joueur doit être exclu pour le restant du match et un remplaçant a le droit de rentrer immédiatement avant la reprise du jeu, car toutes ces situations sont considérées comme des intervalles. Le match recommencera d'une façon normale.	9.13
Gêner l'exécution d'un tir de penalty		EDA*	9.16 et 15.2
Pour un joueur exclu, sortir de l'eau sans autorisation de l'arbitre autrement que par la zone de re-entrée. Action considérée comme de l'inconduite	→	EDA*	9.4 et 9.13
EDA*			
Les joueurs ne doivent pas porter de graisse, d'huile ou toute substance analogue sur le corps qui pourrait fournir un avantage	→	Si cette infraction est constatée <u>après le début du match</u> , EDA et un joueur remplaçant peut entrer immédiatement par la zone de rentrée. Avant le début du match, l'arbitre doit exiger le retrait immédiat de la substance.	2.5
Situations de contact direct : Un mouvement clair et délibéré d'un joueur établissant un contact physique avec le visage de l'adversaire, le bonnet (en le tenant ou en le retirant) de l'adversaire ou le cou de l'adversaire (en le saisissant et/ou en le tirant vers l'arrière) de manière agressive, avec l'intention d'empêcher physiquement un tir ou la poursuite du jeu. Les actions suivantes doivent toujours être considérées comme du jeu <u>agressif</u> et sanctionnées par un carton rouge et une exclusion pour le reste du match.	→	EDA*	9.13
EDA 4' * + pénalty			
Commettre un acte de violence, jouer de façon violente, donner des coups ou essayer...	→	RAPPEL: Si l'incident survient pendant un arrêt de jeu, un temps mort, après un but ou un intervalle entre les périodes de jeu, le joueur est exclu pour le restant du match et doit quitter la zone de compétition. Aucun penalty ne sera accordé. Le joueur fautif peut être remplacé après quatre (4) minutes de jeu effectif, et le jeu reprendra normalement.	9.14
Simuler une faute	→	COUP FRANC pour l'équipe adverse	8.14 (voire 9.13)
Simulation répétée ou persistance à jouer de manière anti-sportive ou protestation contre les décisions des arbitres sans utiliser de langage inacceptable: possibilité d'attribuer un carton jaune à l'équipe du fautif voire d'une EDA au joueur (jeu déloyal répété)	→	CARTON JAUNE	16.3.5
Persistance après attribution d'un carton jaune	→	CARTON ROUGE (EDA)	16.3.2
Après avoir reçu un avertissement verbal et si son comportement n'est pas adapté, l'entraîneur principal recevra un avertissement officiel.	→	CARTON JAUNE	16.3.1
Si les actions de l'entraîneur principal l'exigent, l'arbitre peut délivrer un carton rouge sans avoir au préalable délivré un carton jaune. Concernant les assistants, un carton rouge devra être délivré immédiatement	→	CARTON ROUGE*	16.3.2
Demande d'un temps mort additionnel quand son équipe est en possession du ballon	→	COUP FRANC	5.3
L'équipe renonce délibérément à la possession du ballon	→	COUP FRANC	8.13
Un joueur non-exclu, sort du champ de jeu par la zone de remplacement volant puis y retourne par cette même zone ou pas la zone de rentrée : ACTION AUTORISÉE	→	PAS DE FAUTE	2.6
Si, au moment du tir d'un penalty, le gardien de but avance avant que l'arbitre ne siffle et que le joueur tire sans marquer le but	→	Exclusion du gardien de but et le pénalty sera rejoué.	9.17

* Toutes ces sanctions doivent être accompagnées d'un rapport factuel et circonstancié sur les faits de jeu à transmettre à la FFN dans les 12h.